

# Développer les compétences psychosociales : de l'approche individuelle à la promotion de la santé

Le développement des compétences psychosociales (CPS) constitue aujourd'hui un enjeu majeur en matière de santé publique et de promotion de la santé. En France, ce constat a conduit à la publication de l'Instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des CPS chez les enfants et les jeunes (2022-2037). Cette stratégie souligne la nécessité d'une approche transversale, cohérente et intersectorielle, afin de promouvoir le développement des CPS de manière équitable et durable.

À travers cette note de positionnement, Fédération Promotion Santé affirme une approche globale des CPS, qui dépasse les seules actions de sensibilisation ou de formation individuelles, pour agir sur les environnements, les organisations et les parcours de vie, en mobilisant les principes de la Charte d'Ottawa (1986) et les critères de qualité de la promotion de la santé, afin de créer les conditions d'un déploiement efficient, équitable et pérenne.

## Les principes de référence

---

Le positionnement des associations adhérentes à Fédération Promotion Santé repose sur les principes fondateurs de la promotion de la santé, qui mettent l'accent sur :

- **Une approche globale et contextualisée** : la santé est déterminée par de multiples facteurs (sociaux, environnementaux, culturels, économiques). Le développement des CPS ne peut donc être envisagé uniquement sous l'angle individuel, mais doit s'inscrire dans une démarche globale, en agissant également sur les contextes de vie.
- **La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** : la promotion des CPS doit contribuer à créer des environnements favorables, accessibles à toutes et à tous, en tenant compte des ressources et contraintes spécifiques des territoires, des milieux de vie et des structures.

### Siège

Campus Pleyad  
39-47, boulevard Ornano  
93200 Saint-Denis

APE Code 9499Z  
SIRET N° 448 841 767 00040  
Association loi 1901 N° 20020036/3063

Standard 06 58 49 60 82  
contact@federation-promotion-sante.org  
[www.federation-promotion-sante.org](http://www.federation-promotion-sante.org)

- **Le renforcement du pouvoir d'agir** : les CPS sont un levier pour l'autonomie et la participation des personnes, mais leur développement requiert des conditions structurelles, environnementales et un accompagnement adapté, sur la durée.
- **La transformation des pratiques institutionnelles et professionnelles** : l'enjeu ne se limite pas à sensibiliser ou former ponctuellement les professionnels, mais à accompagner durablement les services de santé, d'éducation, du social et du médico-social, afin d'intégrer la promotion des CPS au cœur de leurs missions
- **Une logique de parcours** : la coopération entre secteurs (éducation, santé, social, culture, urbanisme, jeunesse et sport, justice...) est recherchée pour améliorer la cohérence entre les différents milieux fréquentés par les enfants et les jeunes.
- **Le développement des aptitudes individuelles** : le déploiement des CPS s'inscrit dans cette perspective, en permettant à chacun de renforcer ses capacités relationnelles, émotionnelles et cognitives, dans des environnements qui soutiennent leur expression.

## Une vision du transfert de l'expertise CPS

Fédération Promotion Santé considère que le transfert d'expertise en matière de CPS ne peut se limiter à des interventions ponctuelles de sensibilisation ou à la diffusion de référentiels théoriques.

Le déploiement de l'expertise CPS suppose la formation des professionnels de tous les secteurs, mais cette approche ne suffira pas à générer les changements structurels attendus. Il est nécessaire d'y adosser un accompagnement des acteurs de terrain dans la mise en œuvre de démarches structurées par la méthodologie de projets, un appui à la qualité intégrant les critères de qualité de promotion de la santé. Cet accompagnement doit s'inscrire dans la durée, mais également pouvoir s'appuyer sur des évolutions structurelles et organisationnelles propres à chaque milieu. En effet, même lorsque les acteurs sont formés et accompagnés, l'absence de moyens concrets – humains, financiers et organisationnels – risque de limiter significativement la portée et la pérennité des actions engagées.

Les actions d'appui aux décideurs prennent, à ce titre, toute leur place dans cette stratégie : ce sont en effet les décideurs qui, à tous les niveaux territoriaux du national au local, contribuent à créer les contextes favorables au déploiement effectif et durable de l'expertise CPS.

Le développement des CPS est un processus continu, qui nécessite un soutien dans le temps, et des actions ponctuelles de sensibilisation ne sauraient produire des effets durables.

### Siège

Campus Pleyad  
39-47, boulevard Ornano  
93200 Saint-Denis

APE Code 9499Z  
SIRET N° 448 841 767 00040  
Association loi 1901 N° 20020036/3063

Standard 06 58 49 60 82  
contact@federation-promotion-sante.org  
[www.federation-promotion-sante.org](http://www.federation-promotion-sante.org)

## Le rôle des Promotion Santé en région

Les associations régionales membres de Fédération Promotion Santé sont reconnues pour le niveau élevé et la variété des compétences professionnelles de leurs équipes<sup>1</sup>. Elles sont également consultées pour leurs connaissances des besoins de santé et des dispositifs existants, tout comme pour leur présence sur le terrain. La reconnaissance des associations régionales « Promotion Santé » s'illustre aussi par leur participation aux instances de démocratie en santé (conférences régionales de la santé et de l'autonomie, commissions spécialisées prévention, conseils territoriaux de santé), mais aussi à de nombreux dispositifs institutionnels : Contrats locaux de santé, Projet Territoriaux de Santé Mentale, Politique de la ville, Comités d'évaluation des projets régionaux de santé, Cités éducatives... Sur la thématique des compétences psychosociales, Fédération Promotion Santé et son réseau d'associations disposent d'une longue expérience sur le terrain, et ce à différents niveaux :

### L'accompagnement méthodologique des acteurs

- Elles participent à la transmission de l'expertise CPS en accompagnant la montée en compétences des acteurs sur l'ensemble des étapes d'une dynamique CPS, de son diagnostic jusqu'à son évaluation, en passant par la documentation ou l'appui à l'animation. L'accompagnement méthodologique peut prendre différentes formes : accompagnement méthodologique des acteurs, appui documentaire basé sur des ressources scientifiques, temps d'échanges de pratiques, temps de sensibilisation, webinaires / séminaires, ...

### L'accompagnement des politiques publiques et le plaidoyer

- Elles soutiennent les institutions et les collectivités qui souhaitent élaborer, mettre en œuvre et/ou évaluer une politique autour des compétences psychosociales sur leurs territoires (ex. appui au déploiement de l'instruction interministérielle portant sur les CPS, production d'états des lieux, de feuilles de route, production d'outils d'aide à la décision, de notes stratégiques, de temps de sensibilisation auprès des directions et décideurs...).
- Elles élaborent et portent un plaidoyer afin que les CPS soient intégrées aux démarches de promotion de la santé dans les milieux de vie, avec un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et de renforcement du pouvoir d'agir des populations.

---

<sup>1</sup> Les équipes des associations de Fédération Promotion Santé disposent de compétences variées et complémentaires (formation, accompagnement méthodologique, accompagnement des politiques publiques, documentation, animation, étude et recherche-action, pilotage de projets...) et étayent leur travail par des formations continues et de solides expériences de terrain.

#### Siège

Campus Pleyad  
39-47, boulevard Ornano  
93200 Saint-Denis

APE Code 9499Z  
SIRET N° 448 841 767 00040  
Association loi 1901 N° 20020036/3063

Standard 06 58 49 60 82  
contact@federation-promotion-sante.org  
[www.federation-promotion-sante.org](http://www.federation-promotion-sante.org)

### La formation aux CPS

- Elles proposent des formations aux compétences psychosociales dans une approche globale, s'appuyant sur la littérature scientifique et sur les données expérientielles, adaptées aux divers contextes territoriaux, professionnels et des publics ciblés.
- Ces formations sont proposées en divers formats, dont celui de formations-actions permettant de poursuivre le transfert d'expertise auprès des acteurs, après la formation, par des temps d'échange de pratique, de l'accompagnement méthodologique, de la co-animation, etc.

### L'élaboration et la mise en œuvre de projets CPS

- Elles participent à construire, piloter, coordonner et mettre en œuvre des projets CPS expérientiels diversifiés et adaptés aux différents milieux, professionnels et publics en s'appuyant sur des données probantes.
- Elles participent également à développer et à mettre en œuvre des programmes probants sur les CPS.

### La constitution et la diffusion de savoirs expérientiels portant sur les CPS

- Elles contribuent à soutenir la constitution de savoirs expérientiels portant sur les CPS, via notamment des diagnostics, des états des lieux, des évaluations, des recherches documentaires, des capitalisations d'expériences...
- Elles diffusent ces savoirs expérientiels au moyen de plateformes ressources numériques et dans toutes leurs missions socles d'accompagnement des acteurs et des décideurs.

**Les équipes des associations de Fédération Promotion Santé possèdent ainsi une triple compétence : l'expertise en promotion de la santé, en méthodologie de projets et celle portant sur les CPS, garantissant une approche à la fois adaptée aux besoins des publics et des acteurs, et une approche systémique dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.**

En synthèse, les associations régionales membres de Fédération Promotion Santé présentent plusieurs compétences en matière de transfert d'expertise CPS, car elles :

- Intègrent les références théoriques pluridisciplinaires existantes portant sur les CPS ;
- Participent à les transmettre, à les expliquer et à les vulgariser auprès des acteurs de terrain et des acteurs institutionnels ;
- Contribuent à adapter ces transferts d'expertise auprès de milieux, de publics et de territoires diversifiés par leurs différentes activités ;

#### Siège

Campus Pleyad  
39-47, boulevard Ornano  
93200 Saint-Denis

APE Code 9499Z  
SIRET N° 448 841 767 00040  
Association loi 1901 N° 20020036/3063

Standard 06 58 49 60 82  
contact@federation-promotion-sante.org  
[www.federation-promotion-sante.org](http://www.federation-promotion-sante.org)

- Recueillent et capitalisent les expériences et compétences des acteurs et des publics – et, en cela, produisent des données expérientielles ;
- Disposent des compétences pour mettre en œuvre les CPS de manière opérationnelle ;
- Disposent des compétences d’animateur et de coordonnateur de réseau.

Ce positionnement affirme la volonté de Fédération Promotion Santé et ses associations membres de promouvoir les compétences psychosociales à travers une démarche structurée, ancrée dans la promotion de la santé et soucieuse des contextes. Le développement des CPS est considéré non pas comme une fin en soi, mais comme un levier au service de l’équité, du pouvoir d’agir et de l’amélioration durable de la santé des populations.

**Siège**

Campus Pleyad  
39-47, boulevard Ornano  
93200 Saint-Denis

**APE** Code 9499Z  
**SIRET** N° 448 841 767 00040  
**Association loi 1901** N° 20020036/3063

**Standard** 06 58 49 60 82  
contact@federation-promotion-sante.org  
[www.federation-promotion-sante.org](http://www.federation-promotion-sante.org)